



2023-2024

Rapport annuel

CÉGEP HERITAGE COLLEGE
325, boul. de la Cité-des-Jeunes, Gatineau (QC) Canada J8Y 6T3, 819-778-2270



Table des matières

Message du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et de la Directrice des études	1
Notre Cégep	2
Nos événements et activités collégiaux	3
Réalisations de nos étudiants	6
Réalisations du personnel	6
Rapport annuel des activités au ministère d'Enseignement supérieur	7

Message du Président du Conseil d'administration, de la Directeur général et du Directrice des études

Ministre Pascale Déry
Ministère de l'Enseignement supérieur
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Au nom de la communauté du Cégep Heritage College, nous sommes heureux de vous soumettre notre rapport annuel 2023-2024.

Il ne fait aucun doute que le personnel du Cégep s'est engagé dans la mise en œuvre de la phase II de la Charte de la langue française et qu'il a travaillé avec acharnement pour atteindre les résultats escomptés. Par conséquent, toutes les ressources financières et humaines du Cégep ont été considérablement touchées :

- La Direction des études et le corps enseignant ont collaboré à la création de trois (3) profils de programme pour refléter les trois (3) parcours d'enseignement différents. De plus amples détails sur les répercussions sur l'administration pédagogique peuvent être consultés à la fin du présent Rapport.
- Les ressources financières ont été sollicitées pour acquérir des ressources et du soutien supplémentaires pour favoriser la réussite scolaire des étudiant.e.s, pour couvrir les frais de traduction et pour acquérir des ressources et du soutien supplémentaires pour le personnel.
- Les ressources humaines sont mises à l'épreuve en raison du manque d'enseignants de français, non seulement au niveau provincial, mais aussi au niveau national, compte tenu de notre proximité géographique à Ottawa. Le Cégep est limité dans ses conditions de travail, alors que de meilleures offres se trouvent à deux pas du Cégep.
- Nos soixante-dix (70) étudiant.e.s autochtones ont bénéficié d'un soutien important pour répondre aux nouvelles exigences grâce à l'embauche permanente d'un conseiller à la vie étudiante autochtone. Ce membre du personnel contribue également à la décolonisation du Cégep et au renforcement de nos liens avec les communautés autochtones d'ici et éloignées.
- En plus de se conformer à la Charte, le Cégep a entrepris d'importantes révisions des programmes exigées par le ministère pour les sciences, le graphisme, les techniques d'éducation à l'enfance et la technologie du génie électrique. Par la suite, quatre (4) révisions majeures des règlements et des politiques ont été effectuées pour s'adapter aux exigences.

À l'interne, il y a la volonté et le désir de participer pleinement à la vie et à la culture de la société québécoise, ce qui inclut inextricablement des compétences en langue française, et malgré les énormes défis, le personnel et la population étudiante du Cégep continuent de souscrire à ce concept. Les discussions en français et en anglais dans les couloirs témoignent de la diversité, de l'inclusion et du sentiment d'appartenance au sein de notre institution.

Nous sommes fiers de ce que le Cégep offre et nous continuons à nous concentrer sur la réalisation des initiatives importantes du plan stratégique.

Cary O'Brien



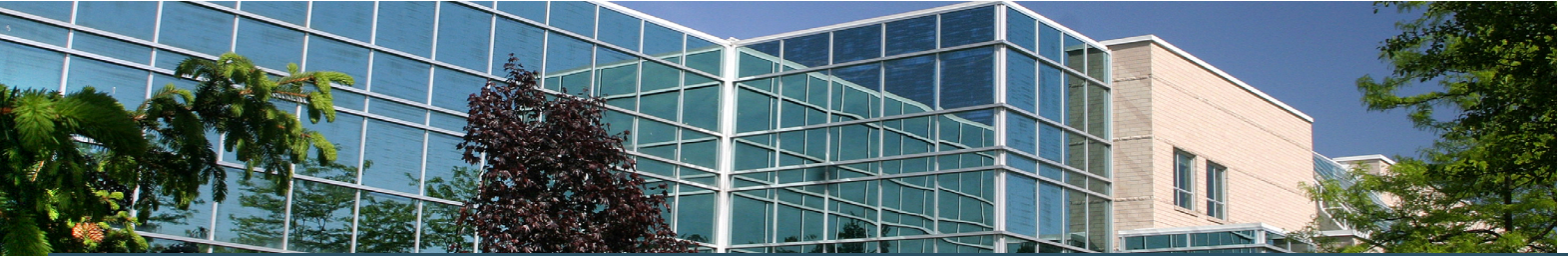
Terry Kharyati



Lisa Peldjak



Notre Cégep



Déclaration de mission

Veiller à ce que chaque étudiant.e et chaque membre du personnel atteignent leur plein potentiel en offrant des environnements éducatifs enrichissants de classe mondiale, et ce dans tous les domaines de la vie collégiale.

Déclaration de vision

Notre communauté collégiale est considérée comme un écosystème interconnecté dans lequel l'épanouissement de chacun dépend de notre épanouissement commun.

Code de conduite

Les valeurs suivantes constituent le fondement des principes énoncés dans le Code de conduite éthique :

Déclaration de valeurs

- **Dignité**
Promouvoir la dignité comme une valeur intrinsèque, inconditionnelle et égale de tous les êtres humains. La dignité est la base de toutes les autres valeurs énoncées.
- **Soins**
Apporter un soutien, une assistance en cas de besoin
- **Intégrité**
Posséder des principes moraux et agir conformément à ceux-ci.
- **Justice**
Traiter les personnes de manière juste et équitable par rapport à leurs décisions et actions.
- **Transparence**
Faire preuve d'ouverture en ce qui concerne les décisions et les actions entreprises.
- **Affiliation**
Avoir un sentiment d'appartenance à la communauté du Cégep Héritage College.
- **Responsabilisation**
Être tenu responsable des décisions et des mesures prises.

Déclaration de principes

Les principes suivants constituent le fondement des responsabilités de tous les membres de la communauté du Cégep Héritage College.

- **Réciprocité**
Traiter les gens comme on aimerait être traité. La réciprocité est à la base de tous les autres principes énoncés.
- **Non-malfaisance**
S'abstenir de nuire ou de porter atteinte à autrui.
- **Bienfaisance**
Promouvoir le bien et soutenir les autres.
- **L'autonomie**
Reconnaître les choix libres, délibérés et réfléchis d'une personne.
- **L'égalité**
Traiter les personnes de manière non discriminatoire.
- **Confidentialité**
Protéger les informations personnelles et privées.

Nos événements et activités collégiaux

De nombreux Services ont permis aux populations étudiante et du personnel de participer à une variété d'activités socioculturelles et pédagogiques.

Ateliers préparatoires au Cégep - 14-15 août 2023

Rentrée scolaire et orientation - 16 août 2023

Rentrée scolaire du personnel - 17 août 2023

Correspondants intercollégiaux

Au cours de l'année, la population étudiante a été jumelée au hasard avec d'autres étudiant.e.s de l'un des autres Cégeps de langue anglaise au Québec afin d'échanger des lettres de correspondance.

Activités parascolaires

Au cours de l'année, des sports, des jeux et des activités hebdomadaires ont été proposés pour promouvoir la santé et le bien-être.



Santé et bien-être

Au cours de l'année, des cours de mouvement, de randonnée, de raquette et de yoga ont été organisés.

Le 43^e lever de drapeau de l'AQPC

Le Cégep et le Cégep de l'Outaouais étaient fiers d'être conjointement les hôtes de cet événement annuel

informatif et ont tenu une cérémonie de lever du drapeau le 22 septembre 2023 pour donner le coup d'envoi à la planification et à la réalisation du symposium qui s'est déroulé du 5 au 7 juin 2024.

Défi sans auto solo - 18-24 septembre 2023

De nombreux membres de la population étudiante et du personnel ont participé au Défi sans auto afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir l'utilisation de modes de transport respectueux de l'environnement.

Semaine de culture autochtone - 25-29 septembre 2023

- Distribution des macarons « Chaque enfant compte »
- Sculpteur sur bois Anishinàbeg
- L'auteure Anishinàbeg Melissa Blair (« Halfling Saga »)
- Bouchées autochtones
- Messages d'espoir

Journée nationale du personnel de soutien – 28 septembre 2023

Un petit déjeuner continental a été organisé avec l'ensemble du personnel pour célébrer la Journée nationale du personnel de soutien.

Visite de la ministre – 5 octobre 2023

Dîner de la soupe des récoltes – 11 octobre 2023

Campagne Centraide Outaouais – novembre 2024

Avec l'appui de son personnel, le Cégep a atteint son objectif et a recueilli plus de 2 500 \$.

Partie des Sénateurs d'Ottawa

Le 2 novembre 2023, des étudiant.e.s ont assisté à une partie de la saison régulière des Sénateurs d'Ottawa au Centre Canadian Tire, partageant ainsi la culture canadienne.



Partie des Sénateurs d'Ottawa

2 novembre 2023

Jour du Souvenir – 10 novembre 2023

Le Cégep s'est réuni à l'Agora le vendredi 10 novembre pour rendre hommage aux sacrifices du personnel des Forces armées canadiennes, passé et présent. Le Cégep a été très reconnaissant au Colonel (retraité) Paul Fleury qui a raconté l'histoire émouvante et personnelle d'un héros de guerre local.

Journée du Cégep Heritage College - 16 novembre 2023

Semaine des professionnels de l'éducation – 20 au 24 novembre 2023

Un déjeuner continental a été offert à tout le personnel pour célébrer les employé.e.s professionnels du secteur de l'éducation.

Marché des étudiant.e.s – 29 novembre 2023

Carnaval d'hiver - 26 janvier 2023

Le 24 janvier 2024, le Cégep a organisé cet événement pour mettre en valeur les activités culturelles et la nourriture



Carnaval d'hiver

de de la saison.

Zoothérapie – 24 janvier 2024

Portes ouvertes – 28 janvier 2024

Semaine de reconnaissance du personnel – 5-14 février 2024

Le Cégep a organisé une activité pendant la semaine de reconnaissance du personnel au cours de laquelle tout le personnel a été encouragé à écrire un message amical à un collègue.

Salon de l'emploi - 14 février 2023

Cet événement annuel s'est tenu le 14 février 2024 et a permis aux entreprises et institutions locales de fournir des informations sur leurs organisations à la population étudiante et comme moyen de recrutement.



Foire de l'emploi

Mois de l'Histoire des Noirs

Au cours du mois de février, la population étudiante a participé à des événements tels que :

- Jeu-questionnaire sur les artistes noirs
- Cours de danse afro-caribéenne
- Nourriture bon marché africain

Le 24 février 2024, les étudiant.e.s-athlètes du Cégep et leurs adversaires du Cégep John Abbott ont porté du noir en soutien à cet événement important.



Exposition d'art de printemps – 2 mai 2024

Vitrine des diplômés du programme
Graphisme – 14 mai 2024



Double H Agape – 14 février 2024

Visite de la D^{re} Jean Augustine – 23 février 2024

Journée du chandail rose – 28 février 2024

Soirée de reconnaissance du Conseil d'administration – 17 avril 2024

Mois du multiculturalisme

Le mois d'avril met en lumière la diversité du Cégep et comprend des événements et des activités tel que la cuisine canadienne, asiatique et indienne.



Jour de la Terre (« Bioblitz ») - 26-29 avril 2024

Le Cégep a participé aux activités du « Bioblitz » du 26 au 29 avril 2024. Ces événements ont permis de sensibiliser à nos impacts sur la nature et d'encourager un plus grand engagement sur les thèmes écologiques.

Camion de cuisine de rue - 8 mai 2024

Le 8 mai 2024, un camion de cuisine de rue d'un café local est venu au Cégep et a offert une boisson barista aux populations étudiante et du personnel pendant la période des examens.

43^e colloque annuel de l'AQPC - 5-7 juin 2024

Après des mois de planification et de collaboration avec le Cégep de l'Outaouais, le Cégep a organisé un événement exceptionnel qui s'est déroulé du 5 au 7 juin 2024, avec une participation record.

Réalisations de nos étudiants

Remise des prix

Cet événement annuel du Cégep s'est tenu le 3 mai 2024 pour célébrer les succès académiques des étudiant.e.s et leur engagement dans les clubs et le sport collégial.

Collation des grades - 17 juin 2024

Médaille du lieutenant-gouverneur pour la jeunesse 2024

La Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse a été créée pour reconnaître et honorer l'implication, la détermination et la persévérance de Québécois qui ont eu une influence positive dans leur communauté ou dans la province de Québec. Le Cégep est fier des deux (2) récipiendaires de cette prestigieuse récompense.

Réalisations du personnel



Le Défi Entreprises - 1^{er} juin 2024

Le Défi Entreprises est un défi en milieu de travail qui fait la promotion de l'activité physique, laquelle est bénéfique pour notre santé physique et mentale. Au cours des 10 dernières années, le Défi Entreprises a aidé plus de 100 000 participants à augmenter leur niveau d'activité physique.

Cette année encore, plus d'une douzaine d'employé.e.s d'Héritage ont bien représenté le Cégep parmi les milliers de participants de différents organismes de la région de l'Outaouais en participant au 5 km ou au 10 km en marchant, en courant ou en faisant les deux.

Soirée de reconnaissance du personnel

Chaque année, le Cégep célèbre les années de service des employé.e.s, les nouveaux retraités et d'autres reconnaissances particulières.

15 ans de service

Stacie Sivyer
Patrick Moran
Jeremy Howard
Hussam Al-Hertani
Sylvie Desaulniers

25 ans de service

Josée de Bellefeuille

Prix Mention d'honneur

AQPC 2024
Mark Stocksley

Nouveaux retraité.e.s

Johanne Ouimette
Laura Massie
Nick Strachan

Rapport annuel des activités au ministère d'Enseignement supérieur

Plan stratégique

Le Plan stratégique 2023-2028 a été approuvé par le Conseil d'administration le 21 juin 2023.



Innovations pédagogiques

A-112 Projets de soutien à la réussite scolaire

Titre du projet	Libération donnée
Échange d'actions sur l'équité : du matériel pédagogique pour soutenir l'équité et l'indigénisation dans la salle de classe	0,225 ou 23 192 \$
Projet de jardin : le jardin comme laboratoire vivant/salle de classe	0,056 ou 5 795 \$
Développer des études de cas pour soutenir la lutte contre le racisme dans les cours de philosophie du bloc B des soins infirmières	0,1125 ou 12 165 \$
Prévoir la réussite étudiante : une approche fondée sur les données massives « big data »	0,125 ou 12 165 \$
Projet de jardin : le jardin comme laboratoire vivant/salle de classe	0,056 ou 6 080 \$
Développement d'une question WebWork pour les nouveaux cours de calcul en sciences humaines	0,15 ou 15 704 \$

PESO Projects

Titre du projet	Montant attribué
Échange d'actions sur l'équité	0,15 ou 17 040 \$
Projet de jardin	0,14 ou 15 151 \$
Elle-STIM	0,1250 ou 12 100 \$

Charte de la langue française (RLRQ, c C-11)

La conformité avec la Charte a commencé de façon conséquente en 2022 et a requis des plans individuels avec une collaboration croisée entre les Services du Cégep, le personnel et les étudiant.e.s.

Site web en français

La création d'une version française du site web du Cégep a commencé en début d'année 2023 et devrait être achevée à la fin du mois de février 2025.

Documents administratifs

La traduction des règlements administratifs et des politiques a débuté en 2023. Sur les huit (8) règlements existants, quatre (4) ont été traduits et les autres devraient l'être d'ici la fin de 2024/début de 2025. Sur les trente et une (31) politiques, quatre (4) ont été traduites et quelques-unes font l'objet de contrôles de qualité. Les autres devraient être complétées d'ici la fin de 2024-2025, étant donné que de nombreuses politiques sont en cours de révision et de fusion et qu'un nombre considérable d'entre elles sont susceptibles d'être abrogées.

Impacts financiers de la mise en œuvre

En raison de l'offre d'un cours spécifique au programme en français pour les non-détenteurs de certificat et les détenteurs de certificat ayant un niveau 102-103 en français ainsi qu'en anglais pour ceux ayant un niveau 100-101 en français, il y a eu une augmentation de l'utilisation des ressources d'enseignement du Cégep pour répondre aux besoins des trois (3) parcours/144 profils de programme.

Les coûts de traduction liés à la création du site Web, aux documents administratifs et aux communications sont beaucoup plus élevés et continueront de poser problème.

Les dépenses liées aux outils et au soutien internes des étudiant.e.s pour leur réussite scolaire et aux outils et au soutien linguistique du personnel interne ont augmenté de manière significative et continueront à être problématiques.

Impacts de la mise en œuvre sur les ressources humaines

Le besoin d'embaucher plus d'enseignants de français, ceux qui peuvent enseigner le français langue seconde ainsi que ceux qui peuvent enseigner la littérature française, continuera d'être un défi étant donné la carence provinciale et nationale de cette ressource spécifique, et en raison de la situation géographique du Cégep.

Il y a eu une diminution des offres d'enseignement pour les enseignant.e.s qui ne sont pas permanent.e.s. Cela est dû au nombre d'étudiant.e.s admis en raison du plafond d'employé.e.s fixé par le MES. Cette diminution se poursuivra, car les cours complémentaires seront progressivement dispensés uniquement en français.

Excellence académique

La création de trois (3) profils de programme pour chaque programme afin de refléter trois (3) parcours d'enseignement en relation avec la Charte a permis de créer un total de 144 profils de programme différents :

- Les non-détenteurs de certificat suivront trois (3) cours de littérature française, un (1) cours complémentaire en français et un (1) cours spécifique au programme en français.
- Les détenteurs de certificat de niveau 100-101 en français suivront un total de cinq (5) cours de français langue seconde.
- Les détenteurs de certificat de niveau 102-103 en français qui suivront un (1) cours spécifique au programme et les deux (2) cours complémentaires en français.

Non-détenteurs de certificat	Détenteurs de certificat : Français niveau 100 et 101	Détenteurs de certificat : Français niveau 102 et 103
EUF 1	FLS 1	FLS 1
EUF 2	FLS 2	FLS 2
EUF 3	FLS 3	Cours de programme complémentaire
Cours de programme complémentaire	FLS 4	Cours de programme complémentaire
Programme de cours	FLS 5	Programme de cours
* L'étudiant.e passe l'examen uniforme d'anglais	* L'étudiant.e passe l'examen uniforme d'anglais	* L'étudiant.e passe l'examen uniforme d'anglais

Quatre (4) révisions importantes de programmes ont été effectuées dans les domaines suivants : sciences de la nature, graphisme, techniques d'éducation à l'enfance, et technologie du génie électrique.

D'importantes révisions de règlements et de politiques ont été effectuées, notamment :

- Le Règlement n° 3 relatif aux Conditions d'admission.
- Le Règlement n° 5 relatif au Soutien à la réussite étudiante
- La Politique n° 5 sur l'Évaluation de la réussite étudiante.
- La Politique n° 17 sur la Gestion des programmes.

Fondation et sécurité alimentaire

La Fondation du Cégep Heritage a soutenu la population étudiante de multiples façons au cours de la dernière année :

- Des bourses ont été distribuées à la population étudiante dans le besoin qui ont fait preuve de résilience et d'engagement dans leurs études en 2023-2024.

100 000 \$
bourses

- 10 000 \$ ont été consacrés à notre initiative de paniers de la période des fêtes, qui ont été distribués à 34 étudiant.e.s.
- Plus de 10 000 \$ ont également été injectés par la Fondation pour soutenir la population étudiante en crise de logement ou ayant besoin d'articles spécifiques pour réussir leurs études.
- La Fondation a également donné le coup d'envoi de notre programme de sécurité alimentaire en achetant deux (2) réfrigérateurs communautaires qui sont désormais à la disposition de la population étudiante.
- Nous avons offert plus de 1 570 repas à la population étudiante l'année dernière ainsi qu'un petit déjeuner gratuit pendant les périodes d'examen.
- De plus, le Cégep a acheté trois (3) tours de jardinage intérieur pour cultiver tout au long de l'année des légumes frais et des herbes aromatiques.

Athlétisme



Hockey féminin

Nous avons été acceptés pour ajouter une équipe dans la ligue de hockey féminin D2 du RSEQ.

L'objectif est de constituer une équipe de 24 étudiant.e.s-athlètes d'ici août 2024.

Septembre 2023

Lancement de nouvelles équipes sportives collégiales

Trois nouvelles équipes ont été ajoutées aux équipes sportives collégiales qui ont été lancées en août 2023.

1. Volley-ball masculin
2. Football drapeau féminin
3. Cross-country mixte

35 nouveaux étudiant.e.s-athlètes aux équipes sportives collégiales.

Août 2023

Équipes sportives collégiales

Étudiant.e.s-athlètes qui ont la chance de jouer pour nos équipes Hurricanes.

135 étudiant.e.s-athlètes des équipes sportives collégiales

Août 2023

Avril 2024

Partie du Mois de l'histoire des Noirs

La partie John Abbott contre les Hurricanes où les deux équipes se sont présentées vêtues de noir pour soutenir le Mois de l'histoire des Noirs.

120 spectateurs.
20 étudiant.e.s-athlètes.

24 février 2024

Transformation numérique

Le service SIT a réalisé des progrès considérables dans la modernisation des processus et la réduction de la dépendance à l'égard des systèmes papier. L'équipe s'est concentrée sur la rationalisation des flux de travail, la numérisation des formulaires et l'amélioration de l'expérience numérique globale pour les populations du personnel et étudiante.

- **Expansion du système Octopus :** Tout au long de l'année, de nombreux nouveaux formulaires ont été intégrés dans le système de ticket Octopus, couvrant des domaines tels que les RH, la gestion des événements, les prêts de matériel informatique et les demandes d'accès. Cela a permis de réduire les processus papier dans tous les services et de centraliser les demandes de service pour le service SIT.
- **Migrations de Moodle et WebWork :** La migration de Moodle vers Catalyst et de WebWork pour le corps enseignant a été complétée, garantissant des systèmes fiables, basés sur le cloud, qui améliorent l'expérience scolaire.
- **Migrations infonuagiques :** Les systèmes clés du service des ressources matérielles et les données de sauvegarde du Cégep ont été transférés à l'informatique en nuage, ce qui garantit la sécurité et la facilité d'accès. Tous les processus de prêts en souffrance et la gestion des actifs ont également été entièrement numérisés.
- **Services numériques pour la population étudiante :** Introduction de nouveaux outils numériques, tels que Dalia pour l'identification des étudiant.e.s à risque et Léa pour les évaluations des enseignements, et mise à jour des cartes d'identité virtuelles et physiques pour inclure le statut de l'étudiant.e (temps plein/temps partiel) afin de faciliter l'accès aux ressources de l'établissement.
- **Mises à niveau de l'infrastructure :** Préparation au passage à Windows 11, distribution d'ordinateurs portables à la population étudiante du programme des techniques de comptabilité et de gestion et mise à jour de l'infrastructure de bureau virtuel (VDI). L'infrastructure Wi-Fi a été modernisée à l'échelle du campus afin de répondre aux besoins technologiques les plus récents, y compris les outils de RV pour la population étudiante en soins infirmiers.

Cybersécurité

La cybersécurité est restée une priorité absolue pour le service SIT, avec plusieurs initiatives lancées pour protéger le réseau, les systèmes et les données du Cégep contre les menaces internes et externes.

- **Authentification multifacteurs (AMF) :** Mise en œuvre réussie de l'AMF sur des plateformes clés telles qu'Omnivox, Microsoft Azure et les services publics. L'AMF renforce considérablement la sécurité en empêchant les accès non autorisés.
- **Simulation d'hameçonnage :** Lancement d'une campagne de simulation d'hameçonnage pour sensibiliser les populations du personnel et étudiante, afin de réduire la vulnérabilité aux cyberattaques.
- **Formation de sensibilisation à la cybersécurité :** Mise en place d'un vaste programme de sensibilisation à la cybersécurité, afin que les populations du personnel et étudiante soient informées des meilleures pratiques et des menaces potentielles.
- **Sécurité des réseaux et des systèmes :** D'importantes mises à niveau du réseau ont été effectuées, notamment la segmentation VLAN pour la population étudiante du programme des techniques de l'informatique, l'optimisation des pare-feu et l'analyse des vulnérabilités afin de garantir la protection des systèmes. Toutes les sauvegardes ont été transférées vers l'informatique en nuage avec une structure immuable pour empêcher la falsification des données.
- **Préparation à la réponse aux incidents :** Signature d'un contrat de service avec un fournisseur pour la réponse aux cyberattaques et préparation de l'équipe avec des modèles améliorés de rapports d'incidents et des protocoles de gestion des vulnérabilités.

Niveau annuel de l'effectif et information relative aux contrats de service de 25 000 \$ et plus

En conformité avec le niveau annuel de l'effectif par catégories d'emploi

Distribution des ressources humaines 2023-2024		
Catégories d'employé.e.s	Nombre total	Nombre total d'heures
Personnel d'encadrement	22	34 957,36
Personnel professionnel	21	32 927,25
Personnel enseignant	145	188 935,05
Personnel de bureau, technicien ouvriers, personnel d'entretien et de soutien	54	78 590,06
Total	242	

Le nombre total des heures rémunérées comprend également le nombre d'heures travaillées pour des projets temporaires en utilisant les fonds spéciaux dédiés.

Rapport relatif aux contrats de service de 25 000 \$ et plus entre le 1^{er} avril 2023 et 31 mars 2024

	Contrats conclus avec les personnes morales (sociétés)	Contrats conclus avec les personnes physiques (en affaires ou non)	Total
Nombre de contrats	19	0	19
Valeur des contrats	1 273 254,57 \$	0 \$	1 275 254,57 \$
Précisions	N/A		

Code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Cégep Héritage College est régi par le Règlement n° 6 relatif à l'éthique et la conduite professionnelle des administrateurs du conseil. Au cours de l'exercice financier 2023-2024, aucune infraction n'a fait l'objet d'une enquête.

Préambule

Le présent règlement d'éthique et de déontologie est adopté en vertu de la *Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et d'autres dispositions législatives en matière d'éthique et de déontologie. Ces mesures complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les dispositions législatives de nature publique, notamment les articles 12 et 20 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent règlement.

ARTICLE**Objectif**

Le présent règlement a pour objet d'établir certaines normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs du Conseil d'administration du Collège, en vue de :

- Assurer la confiance du public en ce qui a trait de l'intégrité, l'impartialité et la transparence du Conseil d'administration du Collège, et
- permettre aux administrateurs du Conseil d'administration de remplir leur mandat et d'exercer leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité pour la meilleure réalisation de la mission du collège.

ARTICLE 2**Application**

Le présent règlement s'applique à tous les administrateurs du conseil du Cégep Héritage College.

ARTICLE 3**Dispositions****Champ d'application**

Chaque administrateur du conseil est soumis aux règles du présent règlement. Par ailleurs, la personne qui cesse d'être administrateur du conseil est soumise aux dispositions de l'article 4.2 du présent règlement.

Fonctions des administrateurs du Conseil d'administration

L'administrateur du Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions avec indépendance, intégrité et fiabilité dans le meilleur intérêt du collège et de la réalisation de sa mission. L'administrateur agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et cohérence, comme le ferait toute personne raisonnable et responsable dans de telles circonstances.

Rémunération des administrateurs du conseil

Un administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions. Il ne peut non plus recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le Conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir le salaire et les autres avantages prévus à leur contrat de travail.

Règlement relatif aux conflits d'intérêts**Situations de conflits d'intérêts pour les administrateurs du Conseil d'administration**

Est considérée comme une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, perçue ou potentielle qui est objectivement de nature à compromettre, ou susceptible de compromettre, l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice des fonctions d'administrateur du Conseil d'administration, ou à l'occasion de laquelle un administrateur du Conseil d'administration utilise, ou cherche à utiliser, les attributs de sa fonction pour en tirer un avantage injustifié ou pour procurer à une tierce personne un tel avantage injustifié.

Sans restreindre le champ d'application de la présente définition et uniquement à titre d'exemples, les situations suivantes sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflits d'intérêts :

- a. une situation dans laquelle un administrateur a un intérêt direct ou indirect dans les délibérations du Conseil des gouverneurs ;
- b. une situation dans laquelle un administrateur a un intérêt direct ou indirect dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège ;

- c. une situation dans laquelle un administrateur obtient directement ou indirectement, ou est sur le point d'obtenir, un avantage personnel ou professionnel résultant d'une décision du Collège ;
- d. une situation dans laquelle un administrateur accepte un cadeau ou un avantage quelconque d'une personne ou d'une entreprise qui fait affaire ou souhaite faire affaire avec le Collège, à l'exception des cadeaux usuels de valeur minime.

Situations de conflits d'intérêts pour les administrateurs du Conseil d'administration qui sont membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 3.4.1 du présent règlement, le membre du personnel qui est administrateur au Conseil d'administration est en situation de conflit d'intérêts dans les cas décrits aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel { Réf. Doc. #B6 .1 }.

{ Doc. de réf. #B6.1 }.

Déclaration d'intérêts

Dans les trente (30) jours suivant l'entrée en vigueur du présent règlement ou dans les trente (30) jours suivant son entrée en fonction, chaque administrateur du Conseil d'administration doit remplir et remettre au conseiller en déontologie une déclaration des intérêts qu'il a, à sa connaissance, dans toute entité faisant ou ayant fait affaire avec le Collège et divulguer, le cas échéant, toute situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente qui pourrait le concerner.

Cette déclaration doit être revue et mise à jour au début de chaque année civile par chaque administrateur du conseil, qui est tenu de remplir et de retourner au conseiller en déontologie le formulaire prévu à cet effet.

En plus de cette déclaration d'intérêts, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas décrits au premier paragraphe de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel { Réf. Doc. #B6 .2 }.

Interdictions

Hormis les interdictions relatives aux situations de conflits d'intérêts décrites aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, un administrateur du Conseil d'administration qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts par rapport à un point discuté au Conseil d'administration a l'obligation de quitter la réunion du Conseil d'administration pour permettre aux délibérations et au vote de se dérouler en son absence et dans la plus stricte confidentialité.

ARTICLE 4

Rôles et responsabilités

Un article identifiant les rôles et responsabilités des entités les plus impliquées ou impactées par l'établissement ou la mise en œuvre d'un document administratif à l'échelle de l'établissement.

Conseil d'administration

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur du Conseil d'administration doit :

- se conformer aux obligations imposées par la loi, par l'acte constitutif du collège ou par ses règlements, et agir dans les limites des pouvoirs du collège ;
- éviter les situations de conflit où l'intérêt personnel et l'intérêt du groupe ou de la personne qui a élu ou nommé l'administrateur du Conseil d'administration seraient en conflit avec les obligations liées aux fonctions d'administrateur du Conseil d'administration en question ;
- faire preuve de modération dans ses remarques, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect ;
- ne pas utiliser, à des fins personnelles ou pour le compte d'un tiers, les biens du Collège ;
- ne pas divulguer, à son profit personnel ou à celui d'un tiers, des informations privilégiées ou confidentielles obtenues

dans le cadre de ses fonctions ;

- ne pas abuser des pouvoirs de sa charge ou profiter indûment de sa position d'administrateur du Conseil d'administration pour en tirer un avantage personnel ;
 - ne pas accorder, solliciter ou accepter, directement ou indirectement, une faveur ou un avantage injustifié, à son profit personnel ou au profit d'un tiers ;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autre que ceux d'usage ou de valeur minime.

Personnes qui cessent d'être administrateurs du Conseil d'administration

Une personne qui cesse d'être administrateur du conseil doit, dans l'année qui suit la fin de son mandat en tant qu'administrateur du conseil :

- ne pas tirer des avantages injustifiés de ses anciennes fonctions ;
- ne pas agir en personne ou pour le compte d'autrui dans le cadre d'une procédure, d'une négociation ou de toute autre opération à laquelle le collègue est associé. Le présent règlement ne s'applique pas à un ancien administrateur du Conseil d'administration qui est un membre du personnel du collège en ce qui concerne son contrat de travail ;
- ne pas utiliser à des fins personnelles des informations confidentielles ou privilégiées relatives au collège et ne pas donner des conseils fondés sur des informations qui ne sont pas accessibles au public.

Le Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration est responsable du bon déroulement des réunions du Conseil d'administration. Le Président du conseil doit résoudre toute question relative au droit de vote lors d'une réunion du conseil. Lorsqu'une motion est déposée par l'assemblée, le Président du conseil doit, après avoir entendu, le cas échéant, les représentations des administrateurs du conseil, décider quels membres sont habilités à délibérer et à voter.

Le Président du Conseil d'administration a le pouvoir de demander à une personne de s'abstenir de voter et de quitter la salle de réunion du Conseil d'administration. La décision du Président du Conseil d'administration est définitive.

Consultant en matière de conduite professionnelle

Le secrétaire du Conseil d'administration, ou toute autre personne désignée par le Conseil d'administration, agit en tant que consultant en matière de conduite professionnelle. Ce consultant est chargé de :

- informer les administrateurs du conseil sur le contenu et les modalités d'application du présent règlement ;
- conseiller les administrateurs du conseil en matière d'éthique et de déontologie ;
- enquêter promptement sur les irrégularités alléguées et en faire rapport au conseil ;
- publier dans le rapport annuel du Collège les informations relatives au présent règlement, tel que requis par la Loi.

Conformément au présent règlement, le consultant en matière de conduite professionnelle doit informer le Conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité ainsi que des résultats de toute enquête.

Comité de discipline

Le conseil, ou un comité désigné par le conseil à cet effet, siège en tant que comité de discipline et décide du bien-fondé d'une plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

Lorsqu'une infraction est alléguée, le comité de discipline notifie l'infraction alléguée à l'administrateur concerné qui peut, dans un délai de 30 jours et par écrit, présenter ses observations personnelles au comité de discipline et demander à être entendu par cette dernière sur l'infraction alléguée et la sanction appropriée.

En cas de situation urgente nécessitant une intervention rapide, ou en cas d'infraction grave présumée, qu'il s'agisse d'une infraction présumée à une norme d'éthique ou de conduite professionnelle ou d'une infraction présumée criminelle ou

pénale, un administrateur du Conseil d'administration peut être temporairement déchargé de ses fonctions par le Président du Conseil d'administration.

Le comité de discipline, lorsqu'il conclut qu'un administrateur du conseil a enfreint la loi ou au présent règlement, impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la recommandation de destitution.

ARTICLE 5

Révision

Le présent règlement sera réexaminé et, si nécessaire, révisé au moins tous les cinq (5) ans, ou lorsque les exigences gouvernementales ou le Conseil d'administration le jugeront nécessaire.

Plan d'action visant à prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur

Type de ressources	Nombre de personnes engagées (ETC)	Fonction	Précisions
Interne	0.95 (puisque la ressource embauchée en cours d'année)	« Sexual Violence One Stop Service (SVOSS) » Personne-ressource (travailleur social)	Cette personne travaille en première ligne pour recevoir les plaintes ou agir en tant que personne-ressource pour toute personne ayant besoin d'aide, de soutien ou d'informations.
Externe			

1.1: Précisez à quelles fins les montants alloués au Collège par le Ministère dans le cadre de la Stratégie ont été utilisés.

1.2

Type de services	Coût	Détails
1	75 880,00 \$	Salaire d'un travailleur social affecté au « Sexual Violence One Stop Service (SVOSS) ».

Divulgence d'actes répréhensibles

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1)

Nombre de divulgation d'actes répréhensibles

Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
Nombre de divulgations auxquelles il a été mis fin en application du 3 ^e paragraphe de l'article 22	0
Nombre de divulgations fondées	0
Nombre de communications de renseignement effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

Nombre d'actes répréhensibles par catégorie

Contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
Manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	5
Usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
Cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne	4
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un des cinq actes répréhensibles identifiés précédemment	0
Nombre total d'actes répréhensibles	9

Pour plus d'informations sur le Collège, veuillez visiter nos comptes [Site web](#), [Facebook](#), [Instagram](#), [Flickr](#), et [X \(Anciennement Twitter\)](#).





Rapport annuel

2023-2024

